

Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG)
Annonce d'inspections par l'AIG

1. La sécurité des armes

A l'occasion d'une inspection concernant la sécurité de l'armement tant individuel que collectif ainsi que des armes saisies, qui a été menée par l'AIG entre 2003 et 2004, divers manquements d'ordre organisationnel et matériel, avaient été relevés.

L'AIG estime que le moment est venu de revisiter les zones et services dans lesquels les risques les plus importants ont été constatés.

2. Triptyque de l'identification judiciaire

Par ailleurs, et vu les constatations peu encourageantes faites en 2008, l'AIG va étendre à toutes les zones et tous les services concernés de la police fédérale, son inspection sur le respect des directives prescrites par la MFO-3 en matière d'identification judiciaire ; des visites de suivi sont également prévues.

Un contact préalable sera pris avec les chefs de corps ou les services concernés. Il est demandé aux chefs de corps de police locale d'aviser leur bourgmestre ou leur président de collège de police de notre prochaine visite. Pour les services de la police fédérale, un courrier sera adressé par nos soins au Commissaire général.